



Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20190327-2019-52-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 27 MARS 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-51

SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

29 – Demande de subvention pour l'étude sur le référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 21 mars 2019, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : le 21 mars 2019

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(s) présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président

Secrétaire de séance : Patrice GEBAUER - Délégué de la Commune de LE THILLAY

43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

2 Absent(e)s et représenté(e)s

CARPF :

Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à Davis DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ)

SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

29 – Demande de subvention pour l'étude sur le référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau

EXPOSÉ DES MOTIFS

La disposition 1.1.1 du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer préconise l'élaboration d'un référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau qui constituera à terme un document de référence pour la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère/écologique et de valorisation sociale sur le territoire du SAGE. Ce référentiel a pour but de guider l'action du SAGE dans la promotion d'une stratégie de maîtrise foncière et d'une gestion multifonctionnelle des différents espaces qu'il identifie, auprès des collectivités et de leurs établissements publics, y compris sur la question de la gestion des eaux pluviales. La cellule d'animation du SAGE en assure le suivi et l'animation.

Ce référentiel doit permettre :

- ✓ D'identifier les différents espaces liés à l'eau (cours d'eau, mares, zones humides mais également bassins de rétention des eaux pluviales, espaces gérés en techniques alternatives pour les eaux pluviales, ...) ainsi que les secteurs prioritaires pour mener une réflexion sur la réouverture des anciens rus, améliorer la connaissance des paysages de l'eau et plus généralement améliorer la gestion des espaces liés à l'eau ;
- ✓ D'identifier la présence ancienne de l'eau (réseau hydrographique, petits patrimoine de l'eau) ;
- ✓ De participer à la création d'une culture commune et partagée des « paysages de l'eau » et de leur évolution sur le territoire du sage Croult-Enghien-Vieille Mer, y compris dans les secteurs où l'eau est aujourd'hui absente ou peu lisible dans le paysage ;
- ✓ De préciser à l'échelle locale les potentialités des espaces identifiés au regard des trois critères de la qualité écologique, paysagère et de la valorisation sociale de l'eau ;
- ✓ De formuler des recommandations (de protection, de gestion, d'aménagement) pour traduire opérationnellement les objectifs du sage (en terme de maîtrise foncière, en terme d'outils de gestion à mettre en place et de modes de gouvernance) ;
- ✓ De guider l'action du sage en matière de promotion et de suivi de sa politique.

Cette disposition est centrale pour décliner la stratégie du sage, elle est à mettre en œuvre rapidement et doit aboutir à la définition d'un plan d'actions visant à augmenter la place de l'eau dans le territoire dans une perspective de recréer un lien social positif à l'eau.

Le coût prévisionnel de cette étude est de 250 000 € HT.

Dans le cadre de leur politique d'aide, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le conseil régional Ile de France accompagnent techniquement et financièrement les porteurs de projets ayant pour objectif la protection, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et humides. Le cumul des aides ne peut dépasser 80%.

Les crédits seront prévus au budget SAGE, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée.

SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

29 – Demande de subvention pour l'étude sur le référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,

Vu le 11^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Régional Ile de France pour participer au financement du référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie du Conseil Régional d'Île-de-France pour participer au financement du référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer,
- 2- Prend acte** que les crédits seront prévus au budget SAGE, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée,
- 3- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 mars 2019

Guy MESSAGER,

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/04/19
Affichée le : 27/04/19
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.